

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 DÉCEMBRE

PAUVRE PEUPLE SOUVERAIN!

Lundi, la majorité républicaine de la Chambre a proclamé élu le citoyen Joffrin, qui n'avait obtenu que 5,000 voix, alors que son concurrent, le général Boulanger, en avait recueilli 8,000.

Il fallait s'attendre à ce nouveau scandale. Les républicains, qui prétendent ne reconnaître d'autre principe que celui de la souveraineté du peuple, viennent de manifester une fois de plus, et d'une façon plus cynique que jamais, le mépris qu'ils professent pour leur souverain.

« *Republicains*, s'est écrié le citoyen Meaujan, nous mettons la République au-dessus du suffrage universel! »

Parbleu! il y a longtemps que nous le savions.

Et ces farceurs ont le toupet de parler de la Royauté de droit divin!

Toute la moralité de la séance de lundi est contenue dans la déclaration aussi franche que brutale du citoyen Meaujan.

Avant les élections, le suffrage universel — c'est-à-dire le peuple — est Dieu.

Après, il n'est même pas table ou cuvette. Les républicains s'assoient dessus. A. P.

Logique, précédent, bon sens, lois de justice, règles d'arithmétique, tout a été foulé aux pieds par les députés de M. Constans. M. Joffrin restera au Parlement comme la personnification d'un attentat contre le suffrage universel déclaré le vassal de la République. Et ces gens-là ont crié contre la dictature? Et ces gens-là ont déclamé contre les lois d'exception? Et ces gens-là oseront encore parler de liberté? Allons donc! M. Constans ne les a pas méconnus; il s'est dit, dès le premier jour, que les députés officiels seraient contraints de tendre la main à leur collègue d'occasion. Il a éculé sa marchandise socialiste et payé ainsi au parti possibiliste la dette des complicités électorales.

La consigne était d'obéir.

INFORMATIONS

L'ÉMULATION DES BUREAUX

Les lauriers du 9° empêchaient le 5° de dormir. Celui-ci d'un coup veut prendre sa revanche. Il a découvert que le sieur Joubert, candidat black-boulé de Chinon et candidat défenseur d'une forêt du département pendant la guerre de 1870 (là aussi le candidat a été blackboulé, paraît-il, car il n'a vu la fameuse forêt que dans sa cheminée sous forme de bûches), avait été calomnié par son concurrent plus heureux M. Delahaye. Cette découverte tardive autant qu'ingénieuse va, assure-t-on, décider la majorité à invalider M. Delahaye. Douce violence. C'était le bruit du jour et il n'est que trop vraisemblable. Mais jaloux à ce tour le neuvième bureau a immédiatement repris son avance en prononçant l'invalidation

de M. de Belleval. Vlan! Attrappe neuvième! Et cette noble émulation ne se terminera plus que faute de sujets à invalider.

INTRIGUES MINISTÉRIELLES

On chuchote toujours mystérieusement des rumeurs fort drôles si toutefois elles ne reposent sur aucun fondement.

Ainsi, d'après ces racontars, la rivalité entre M. Constans et M. Rouvier s'accentuerait chaque jour. Ce dernier, homme-lige de M. Jules Ferry, rêverait la constitution d'un cabinet expurgé de tout élément radical. Au besoin on offrirait à M. Constans le gouvernement général de l'Algérie qui va être vacant par la nomination de M. Tirman à la Cour des Comptes.

D'autre part, on affirmait que M. Constans, enivré de ses succès... électoraux, serait si peu disposé à battre en retraite qu'il aurait entamé des négociations avec certains bonapartistes. Du moins on prétendait expliquer ainsi une interruption échappée à un député conservateur sur les engagements qui l'empêchaient de produire à la tribune des dossiers électoraux décisifs contre certains candidats républicains et contre la pression ministérielle.

Il nous semble, quelle que puisse être l'ambition de M. Constans, qu'on lui attribue une habileté par trop machiavélique!

LA LIBERTÉ DE LA CHASSE LE DIMANCHE

Parmi les propositions nouvelles, il y en a qui sont véritablement réjouissantes. Pendant que les uns veulent réviser la loi de 1844 sur la police de la chasse, en vue d'assurer plus efficacement la protection du gibier, d'autres, — M. Cluseret en tête, — soucieux du bien-être populaire, visent au contraire à l'extermination de ce même gibier. Timides lièvres, innocentes perdrix! si vous aviez connaissance du souci qui préside tour à tour à votre défense et à votre destruction, vous ne manquerez pas de délibérer avec inquiétude.

Donc le groupe socialiste propose de décréter la liberté de la chasse, le dimanche, du moins, moyennant la modique somme d'un franc par ticket. Le projet dit qu'il vaut mieux, pour les prolétaires, arpenter la campagne que d'aller au cabaret. On irait loin dans cette voie en admettant, ce qui est indiscutable, que, de même qu'il faut un lièvre pour faire un civet, il faut pour chasser honorablement :

1° Un Lefauchoux; 2° des munitions; 3° un quadrupède appelé « chien »; 4° un carnier; 5° une gourde; 6° des victuailles; 7° des autorisations de passer sur les propriétés, etc., etc.

Et les dommages-intérêts dus aux personnes blessées ou tuées à défaut de gibier?

De là, nécessité absolue de créer dans chaque commune, à l'aide d'un emprunt, si l'on veut, un dépôt d'armes et de munitions, un chenil pour le poil et la plume, etc.

On irait loin dans cet ordre d'idées. Et les cabaretières que diront-ils? Voilà encore des voix perdues pour les socialistes!

(France militaire.)

UNE PROPOSITION

Le citoyen Cluseret a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à ren-

dre incessibles et insaisissables les indemnités des députés. Tiens, Tiens! L'exposé des motifs de la proposition ne manquera pas d'intéret.

L'INFLUENZA A LA CHAMBRE

Dans les couloirs, on s'occupe de l'influenza, qui n'est décidément qu'une grippe absolument bénigne.

On en signale plusieurs cas parmi les députés, les journalistes et le personnel de la Chambre.

M. NAQUET

M. Naquet, certain de son invalidation, et convaincu qu'il ne sera pas réélu, serait décidé à retourner au Sénat, d'où il a eu grand soin de ne pas sortir prématurément.

MORT D'UN SÉNATEUR

M. Plantié, sénateur républicain des Basses-Pyrénées, est mort hier matin à Bayonne, à la suite d'une longue maladie.

UNE DÉCLARATION DU PRINCE LOUIS-NAPOLÉON

On mande de Saint-Petersbourg au XIX^e Siècle :

« Le prince Louis-Napoléon, qui vient d'entrer dans l'armée russe comme lieutenant-colonel du 44^e dragons, qui est cantonné dans le Caucase, a déclaré, dans un entretien particulier, à son passage ici, qu'il avait quitté l'armée italienne parce qu'il avait acquis la conviction que M. Crispi préparait la guerre contre la France. »

Le prince Louis-Napoléon était bien placé pour être exactement renseigné.

Il était officier italien et, comme tel, au courant de tous les projets de mobilisation.

Il est parent du roi Humbert par sa mère et sa sœur.

Cela donne une autorité particulière à sa déclaration.

Une nouvelle financière qui aura certainement son contre-coup sur la place de Paris.

On écrit de Gènes, 9 décembre :

« Une vive panique règne dans notre monde commercial, à la suite de nouvelles de Bueynos-Ayres, désastreuses au point de vue des affaires. On parle de la suspension de paiements de très importantes maisons de commerce. »

ÉPIDÉMIE AU LOUVRE

Une épidémie de fièvre maligne, dont on ignore le nom et les causes, s'est déclarée il y a quelques jours parmi le personnel des magasins du Louvre. Près de cinq cents employés ont été frappés par ce mal bizarre, qui semble avoir une grande analogie avec la fièvre typhoïde.

Les malades, en effet, se plaignent de maux de tête, de douleurs dans les reins, de faiblesse générale, et ces symptômes sont exactement les mêmes que ceux de la fièvre typhoïde.

L'administration du Louvre a rappelé ses employés en congé pour combler les vides, produits par la maladie; cette mesure est res-

tée insuffisante et le nombre des victimes est toujours croissant.

Sur l'ordre du ministre de l'intérieur, M. Lozé a ouvert une enquête en s'adjoignant les docteurs Brouardel et Proust qui ont commencé, d'accord avec le médecin de l'établissement, par apporter dans l'alimentation des employés d'importantes améliorations absolument nécessaires, et d'aucuns pensent qu'elle pourrait bien avoir été importée en France avec les marchandises que le Louvre fait venir de l'étranger et principalement de l'Orient. C'est possible.

D'autres, comme la Lanterne, laissent entendre que l'épidémie a son siège dans le Louvre même et que le directeur des magasins, M. Rousseau, a essayé de cacher le mal et même de le nier.

Toutes les suppositions sont acceptables tant que l'avis des médecins ne viendra pas fixer l'opinion publique. Quoi qu'il en soit, nous considérons comme d'utilité publique la fermeture provisoire des magasins contaminés qui, par leur situation centrale et leur nombre considérable d'acheteurs, constituent un réel danger, et peuvent devenir le foyer d'une épidémie dont les ravages seraient terribles.

A l'issue de la séance du Conseil général, M. Lopin a annoncé à ses collègues qu'il poserait à l'administration une question relative à cette épidémie.

Le Mot d'ordre signale un nouveau foyer épidémique dans les bureaux du poste central de l'administration des télégraphes, situé rue de Grenelle, n° 103.

Depuis quelques jours, de nombreux employés ont dû quitter leur service pour se rendre chez eux, atteints d'une affection assez semblable à celle qui frappait, presque au même moment, le personnel des magasins du Louvre.

Les symptômes de cette maladie se sont manifestés chez les employés du télégraphe par de violents maux de tête, accompagnés d'une courbature générale du sujet atteint et de quelques embarras gastriques. Une fièvre assez intense s'emparait également du malade, qui était, en moins d'une demi-heure, mis hors d'état de pouvoir continuer son travail.

Comme on le voit, c'est à très peu près ce que les employés de l'autre établissement ont ressenti.

ÉTRANGER

L'INFLUENZA

Saint-Petersbourg, 10 décembre. — L'épidémie d'influenza, nom sous lequel on désigne la fièvre dengue, sévit toujours avec une grande intensité.

Bien qu'en général l'épidémie ait un caractère bénin, il n'en est pas moins vrai qu'en certains cas, trop nombreux, elle détermine des pneumonies.

Tous les membres de l'ambassade d'Allemagne à Saint-Petersbourg ont été atteints de la fièvre dengue.

Ce qui rend l'épidémie redoutable, c'est la rapidité avec laquelle elle se propage.

Copenhague, 10 décembre. — Une épidémie toute semblable à celle qui sévit en Russie vient d'éclater dans la garnison de Copenhague.

Vienne, 10 décembre. — Des cas d'influenza ont été constatés dans les casernes de Vienne, de Lemberg et de Cracovie. On dit que le docteur Leyden, de Berlin, a été mandé télégraphiquement à Saint-Petersbourg pour soigner plusieurs membres de la famille impériale, atteints par l'épidémie.

Berlin, 10 décembre. — Une épidémie qui ressemble beaucoup à l'influenza vient de faire son apparition à Berlin, où elle a atteint des milliers de personnes.

Londres, 10 décembre. — L'épidémie d'influenza qui sévit à Saint-Petersbourg, à Vienne et à Berlin, semble avoir fait son apparition à Londres.

Un médecin bien connu à Londres a déclaré hier à un journaliste que deux cas de la mystérieuse maladie avaient été constatés, il y a deux semaines, à Bedford Park.

La dernière épidémie d'influenza — connue en France sous le nom de grippe — a sévi pour la dernière fois en Angleterre dans l'année 1849. Cette épidémie est considérée par plusieurs autorités médicales comme contagieuse, et serait due surtout aux mauvaises conditions d'hygiène.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Election au Conseil d'arrondissement

Scrutin du 15 décembre 1889

Canton de Longué

M. le marquis DE MAILLÉ

MAIRE DE LONGUÉ

CANDIDAT CONSERVATEUR

SAUMUR

L'incendie du chantier et des magasins Imbert

A peine était-on remis des émotions causées par l'incendie de dimanche dernier, qu'un nouveau sinistre se déclarait, beaucoup plus considérable quant aux pertes matérielles que celui de la maison Lelong, mais n'ayant pas heureusement fait de victime.

Hier soir, vers 8 heures, le rappel au feu battait dans toute la ville, le clairon sonnait et mettait la population sur pied. Le feu s'était déclaré chez M. Imbert, charpentier-menuisier, quai de Limoges, dans un angle de son atelier, dans un tas de copeaux amoncelés depuis quelques heures.

C'est la jeune domestique, en sortant dans

la cour, qui a vu les premières lueurs. Le temps de crier au secours et de remonter chez ses maîtres, les flammes avaient fait de rapides progrès et l'atelier était déjà inabordable. Le feu s'est communiqué avec la rapidité d'une pièce d'artifice aux hangars faisant le pourtour de la cour et renfermant un grand approvisionnement de madriers de sapin, de lames de parquet en sapin et en chêne.

Avant que les secours n'aient pu être organisés, le foyer de l'incendie avait atteint une surface de trois cents mètres environ.

Les flammes atteignaient en hauteur le sommet du coteau, éclairaient la campagne de Bagnaux et toute la vallée du Thouet. D'un autre côté, elles illuminaient de leurs lueurs sinistres les communes de la vallée de la Loire jusqu'à Neuillé, Saint-Clément, et au-delà de Varennes.

Le chantier incendié étant à l'extrémité de la ville, les secours parurent longs à arriver. La première pompe mise en batterie fut celle du théâtre, qui attaqua le feu du côté de la rue du Bellay. Les autres pompes de la ville suivirent de près et s'établirent sur le quai et dans la cour même de M. Imbert.

Leur concours n'a pas été aussi efficace qu'il aurait pu être : le matériel des seaux a paru tout à fait insuffisant ; quand deux ou trois avaient traversé une chaîne, il fallait attendre d'une façon désespérante qu'il en revint d'autres. Par suite de cette disette, à chaque instant les chaînes étaient rompues, malgré les efforts et les encouragements de M. le commissaire de police et de ses agents ainsi que des brigades de gendarmerie qui parcouraient les rangs des travailleurs. L'administration municipale ne peut manquer de s'occuper de cette lacune et de compléter cette partie du matériel des pompes.

M. Maurat, lieutenant de pompiers, avait le commandement en remplacement du capitaine, absent de Saumur. Il reconnut que son rôle devait se borner à préserver la maison de M^{lle} Dubillot, et par derrière celle de M. Pilot, fabricant de bijouterie ; M. Salmon, ouvrier couvreur, monté sur le faitage de cette maison, a, par ses efforts, dès le début, vivement contribué à ce que cette charpente ne prit pas feu.

Un bas-côté de la maison de M^{lle} Dubillot a été fortement endommagé, mais son logement principal ainsi que celui de M. Imbert n'ont pas souffert. Cependant, tout le mobilier avait été démenagé, ce qui l'a préservé des dégâts causés par l'eau.

Pendant que les pompiers protégeaient les immeubles les plus menacés, la pompe à vapeur de l'Ecole de cavalerie était amenée sous la direction de M. le commandant Weiss, directeur des ateliers d'Arçonnerie. Le foyer avait été allumé au départ de l'Ecole et la machine était presque en pression en arrivant près du sinistre. Cette pompe a été établie sur la pre-

mière calle au bas de la levée. Une double trainée de 300 mètres de tuyaux a conduit l'eau de ce point jusque dans la cour du chantier et a commencé à inonder les charpentes incandescentes qui s'étaient effondrées et formaient avec les bois en combustion un brasier des plus ardents.

Après 20 minutes de fonctionnement, la pompe aspirante s'est trouvée obstruée par le sable et l'appareil n'a plus fonctionné. Séance tenante, le directeur a fait lâcher toute la vapeur, et fait procéder au nettoyage. Les pompes de la ville se sont remises de nouveau à l'œuvre pour empêcher la reprise du feu, déjà fortement arrêté. Après une demi-heure de travail, la pompe était enfin en pression, et versait un torrent d'eau sur le brasier. A minuit, tout danger avait disparu et les pompes se retirèrent.

Dans cette circonstance, tout le monde a fait son devoir et payé de sa personne. Etaient présents sur le théâtre de l'incendie : M. Cottineau, sous-préfet de Saumur, M. Maxwell, procureur de la République, M. Bodin, président du Tribunal civil, M. le juge d'instruction, M. le capitaine de gendarmerie, M. le colonel Belbèze, commandant en second l'Ecole en l'absence du général Jacquemin, MM. les officiers supérieurs et les officiers de l'Ecole. Le 4^e escadron était parmi les travailleurs, et un piquet en armes faisait le service d'ordre et surveillait le mobilier déposé sur la levée.

La cause de cet incendie est encore inconnue. Les pertes sont considérables pour M. Imbert et pour M^{lle} Dubillot, propriétaire. Les murs de clôture qui portaient les hangars se sont effondrés sur les deux rues.

Le tout est couvert par des assurances.

Ce matin, à 4 heures, il y a eu reprise du feu sur divers points du chantier. Des veilleurs ont inondé les charbons toute la nuit, et, à 7 heures 1/2, une pompe a dû être remise en batterie.

ÉLECTIONS

Au Tribunal de Commerce de Saumur

Le second tour de scrutin pour les élections au Tribunal de Commerce aura lieu dimanche prochain 15 décembre. Un groupe de commerçants vient d'adresser aux électeurs la circulaire suivante :

MM. les électeurs au Tribunal de Commerce de Saumur,

A l'élection du 1^{er} décembre, un grand nombre de commerçants de Saumur ont répondu à notre appel et donné aux candidats que nous leur avions présentés une majorité relative importante ; mais, néanmoins, l'élection n'a pu être définitive à cause du nombre insuffisant des votants, dû aux difficultés que rencontrent les électeurs des campagnes pour aller voter au chef-lieu de canton.

Il y aura donc dimanche 15 décembre un second tour de scrutin qui sera définitif, et nous espérons que non-seulement les mêmes commerçants voudront bien renouveler leurs votes, mais encore que tous ceux qui en ont été empêchés le 1^{er} décembre voudront bien venir voter le 15.

Nous assurons qu'un bureau sera constitué à la Mairie de Saumur pour recevoir les votes des commerçants du quartier des Ponts et du canton qui s'étend de Saumur aux Rosiers.

Nous espérons qu'il y aura aussi des bureaux constitués pour le canton Nord-Est de Saumur et les cantons de Doué, Montreuil, Vihiers et Gennes, de manière que la plus grande partie des électeurs puissent venir voter et affirmer ainsi leur adhésion à une institution réellement utile au commerce de Saumur.

Comme au premier tour, nous acceptons les juges présentés et nous maintenons pour les fonctions de juges-suppléants nos candidats, puisque ce sont eux qui ont obtenu le plus de voix le 1^{er} décembre.

Nous avons la confiance que les électeurs leur donneront leurs suffrages et nous les en remercions à l'avance en les assurant de nos sentiments les plus dévoués.

UN GROUPE D'ÉLECTEURS.

Nos candidats sont :

Pour juges :

MM. FLORESTAN BAUGÉ ;

STÉPHANE MILON.

Pour juges-suppléants :

M. LEMOINE, qui déjà plusieurs fois depuis vingt ans a été désigné pour occuper le siège de juge ;

M. E. FORGE, industriel ;

M. CHARLES POISSON, négociant.

L'élection aura lieu de 10 heures du matin à 4 heures du soir, et on votera simultanément pour les juges et les juges-suppléants.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Sur l'amendement de M. Déroulède, tendant à proclamer M. Boulanger élu : Pour, 117. — Contre, 350.

Ont voté pour : MM. Berger, Fairé, général Lacretelle.

Ont voté contre : MM. de la Bourdonnaye, de Maillé, de Soland.

M. de Terves n'a pas pris part au vote.

Sur l'amendement de M. Cluseret, tendant à l'annulation des opérations électorales dans la 2^e circonscription du 18^e arrondissement de Paris (élection Joffrin) :

Pour, 233. — Contre, 293.

Tous nos députés ont voté pour.

BRÉZÉ. — *Noces d'or.* — Le 3 décembre dernier, les époux Leroyer ont célébré le cinquante-

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

CHAPITRE VI

Marc de Réchan, aussi intéressé que Gaston par le touchant récit, demeurait sous le charme de cette voix harmonieuse de mis Mac-Bayle. Il écoutait cette parole qui, non sans émotion, non sans éloquence parfois, disait l'ardent amour de Suzel. Il admirait aussi l'exquise beauté de la jeune fille. Elle venait de déposer sur le sable son chapeau aux longues plumes, et ses cheveux d'or roulés en torsades sur le sommet de la tête laissaient voir son cou d'une blancheur rosée. Légèrement penchée en avant, Margaret s'éventait avec une feuille de fougère, lorsque, soudain, son visage ému reprit son expression railleuse, et du doigt pointant deux silhouettes, l'une large, l'autre longue :

— O ciel ! voilà encore nos deux baronnets, s'écria-t-elle impétueusement. Ils approchent... Comment donc les éloigner de nouveau ! car ils ne sont pas dignes d'entendre l'histoire de

Germaine... Oh ! les cupides ! si vous saviez combien leurs conseils ont été perfides ; avec quelle adresse ils ont agi sur l'esprit de mon père, lorsque je voulais refuser cette fortune de Germaine, dont j'ai dû hériter !

Et riant d'un beau rire :

— Attendez, une idée me passe par l'esprit ; nous allons être délivrés de mes trop galants cousins.

Tous deux, côte à côte, s'avançaient en faisant un monologue... mental toutefois.

— La belle cousine ! pensait le pâle Philip. Qu'elle est ravissante avec un double million dans chaque main ! Dès aujourd'hui je m'inscris inamovible sur la liste des prétendants... Hurrah pour l'arbalète, pour le croquet, pour le lawn-tennis ! Désormais miss Margaret ne fera plus un pas sans que ses beaux yeux ne me distinguent dans son escorte.

Et cherchant un commencement de sonnet, il murmura :

Quand la brise légère
Voltige sur vos blonds cheveux.

— La fortune est splendide, songeait aussi le rouge et gros Arthur. Que de pointers je pourrais ajouter dans mon chenil, et de chevaux de race dans mes écuries !

Ils avançaient toujours, resserrant, comme des oiseaux de proie, les cercles qu'ils décrivait autour de l'héritière.

Bientôt Mac-Bury, une églantine en main, fut près de Margaret, et trouvant l'instant favorable pour lancer un quatrain, laborieusement enfanté, il commença en plissant ses lèvres en cœur, et en jetant sur le poète Lyndall un regard de triomphe :

Petite rose sauvage,
Grandie sur le rivage,
En vain tu étaleras tes pétales au soleil,
Jamais tu n'égaleras la beauté de Mac-Bayle.

Margaret éclata de rire.

— Adorable ! adorable ! mon cher ; quelle exquise poésie ! Comme c'est joli ! Comme c'est nouveau ! Quelle richesse de rime !... Mac-Bayle, soleil... Byron n'a pas mieux fait. Un pas encore, et vous égalerez Lyndall. Hélas ! que n'avez-vous son physique éthéré !

Et sir Arthur, tort choqué de cette allusion à sa large personne :

— Oh ! ma cousine...

— Oh ! mon cousin ; soyez tranquille, nous y apporterons remède. Inscrivez sur vos tablettes : *Valseur attitré de miss Mac-Bayle pour toute la saison.* Et je vous prévient, je valserai à Londres, à Paris, à Nice. Au prin-

temps j'aurai accompli un miracle... Et quel miracle !... Arthur devenu un sylphe !...

Mac-Bury se sentit frissonner jusque dans la moelle des os.

Valses dans toutes les capitales de l'Europe ! Et que serait le sort de son teint fleuri, de son bel embonpoint ? La chasse de cette héritière devenait vraiment d'une fatigue ! Il eût été plus aisé de traquer le sanglier dans sa forêt de Mac-Bury ; mais, résolu à demeurer ferme sur la brèche, dut-il jaunir comme l'oiseau des Canaries, et maigrir à l'instar de don Quichotte poursuivant l'idéal, il prit gravement le crayon d'argent de son carnet, et sur une feuille blanche il inscrivit résolument :

« Valses de l'hiver. Miss Mac-Bayle, partout et toujours. »

— Eh bien, cousin, fit la malicieuse Écossaise, en surprenant un léger pli sur les lèvres de sir Arthur, souffrirez-vous déjà d'un rhumatisme, et craindriez-vous de manquer à votre engagement ?

Et Philip voulant à son tour placer un mot :

— Ah ! dear Margaret, valser en soutenant votre taille légère, c'est l'Éden !...

— Oui, très cher, interrompit l'Écossaise,

tième anniversaire de leur mariage qui avait eu lieu le 3 décembre 1839.

Le mari a aujourd'hui quatre-vingts ans, sa femme soixante-quinze.

La bénédiction leur a été donnée par le même curé qui les avait unis en 1839.

DÉPÔT DE REMONTE D'ANGERS

M. Gontier, capitaine au 14^e chasseurs, est nommé commandant du Dépôt de remonte à Angers.

M. de Heurtmont, capitaine au 14^e dragons, est nommé acheteur permanent.

M. Gonin, lieutenant au 13^e chasseurs, est nommé officier-comptable au même dépôt.

ANGERS: — Encore un qui se laisse voler!

— Avant-hier, le sieur Cohu, cordier, demeurant à Craon (Mayenne), vint à Angers. Il se laissa séduire par deux intrigantes qui l'entraînèrent dans une chambre, où il s'endormit.

A son réveil, il fut tout étonné de se trouver seul et fort désappointé de constater que deux rouleaux de 500 fr. contenus dans sa poche avaient disparu avec les deux « demoiselles ».

Tout honteux et confus, Cohu s'en alla conter sa mésaventure à dame police, qui s'est mise à la recherche des voleuses. (Anjou.)

LE CRIME DE CHANÇAY

Hier matin, le Parquet de Tours s'est de nouveau transporté à Château-Gaillard. L'instruction se poursuit cahin-caha, clopin-clopant, en se hâtant lentement.

Cependant nous tenons de source certaine, — et on comprend la réserve que la prudence nous fait un devoir de tenir à ce sujet, — que la police de Tours suit actuellement une piste très sérieuse qui doit, nous affirme-t-on, conduire fatalement à la découverte de l'assassin.

D'autre part, on a relevé certains indices, sur les lieux du crime, qui avaient échappé jusqu'à présent à l'instruction. Ils sont d'une importance capitale.

Ajoutons seulement que les magistrats « brûlent », et qu'avant huit jours il y aura du nouveau.

TROIS ENFANTS ENGLOUTIS

Une terrible catastrophe vient d'avoir lieu à Saint-Martin-la-Rivière (Vienne).

Dimanche dernier, dans l'après-midi, trois enfants, âgés de 11 ans, 9 ans et 5 ans, étaient allés glisser sur la Vienne.

La glace s'étant rompue, les trois pauvres petits furent engloutis.

Le soir, leurs parents ne les voyant pas rentrer, se mirent à leurs recherches et ce ne fut qu'à la nuit qu'on découvrit les cadavres à l'endroit où la glace s'était rompue.

Cet accident a causé la plus vive émotion dans la commune, où les familles des victimes jouissent de l'estime générale.

en balançant la rose que, si galamment, venait de lui offrir sir Arthur; oui, on le sait, vous êtes un poète; votre âme est une âme ailée. Comme moi vous concevez la tendresse dans tout ce qu'elle a d'éthéré. Le sublime, n'est-ce pas, c'est le cœur et la chaumino. Qu'importe la fortune quand on aime? Ne suffit-il pas, pour vivre, du parfum des roses? et quel château vaudrait pour abri la hutte des roseaux perdue dans la montagne?

En parlant ainsi, Margaret regardait le pâle Philip avec une souveraine impertinence. Le baronnet sentait la rage l'étreindre. Il comprenait le persiflage; mais il n'en restait pas moins à demi incliné devant sa cousine, le regard langoureux et les lèvres souriantes.

— Et, tenez, s'écria soudain Margaret, voyant que ses attaques étaient inutiles, et qu'elles ne parviendraient pas à faire fuir ses obstinés adorateurs; tenez, secourables baronnets, n'apercevez-vous pas lord Mac-Bayle en détresse? Retournez donc près de lui. Allez, courez, volez à son secours. Vous ne sauriez être trop galants avec le père pour complaire à la fille.

D'un mouvement de l'églantine, donnée par sir Arthur, elle montrait le passionné pêcheur,

UN CONCOURS RÉGIONAL

La ville du Mans a été désignée pour être, en 1890, le siège d'un concours régional agricole auquel sera annexée une exposition hippique.

Le programme de ces deux concours sera publié ultérieurement.

LOIR-ET-CHER

SAINT-GEORGES-SUR-CHER. — Samedi soir, au moment où les pompiers de Saint-Georges célébraient la Sainte-Barbe, un terrible drame s'est déroulé dans cette commune.

Le nommé Mornard, menuisier, âgé d'une cinquantaine d'années, et jouissant d'une réputation douteuse, se rendit dans la soirée chez M^{me} veuve Deligeon, âgée de 30 ans, au sujet de laquelle il avait des intentions matrimoniales, bien que celle-ci fût mère de trois enfants.

Que se passa-t-il entre eux? Nul ne le sait. Toujours est-il qu'à un moment donné on entendit deux coups de fusil, mais on n'y prêta pas grande attention, car au moment même les pompiers tiraient des coups de canon.

Ce n'est que le lendemain matin que les voisins ne voyant pas s'ouvrir la maison de M^{me} Deligeon, pénétrèrent chez elle et trouvèrent morts, côte à côte, la victime et son bourreau.

On s'empressa de prévenir la police et la famille qui recueillera les trois petits orphelins, dont l'aîné, une fillette de 8 ans, qui doit avoir vu une partie de la scène, sur laquelle, seule peut-être, elle pourra donner quelques éclaircissements.

Avis mortuaire

Les amis et connaissances de M. Kneis qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation à son convoi funèbre, sont priés de se joindre au deuil, qui se réunira à la maison de Sainte-Anne de Nantilly, le vendredi 13 décembre, à 4 heures 1/2.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 11 décembre 1889.

Le courant de hausse persiste sur les rentes. Le 3 0/0 s'élève à 88.20; le 4 1/2 0/0 cote 105.52.

L'animation n'est pas moins vive sur le Crédit Foncier qui termine à 4,342.50. Les obligations foncières et communales ont eu une large part dans les achats que le comptant a effectués dans cette séance.

La Banque de Paris et des Pays-Bas est tenue à 706.25. La Banque Nationale du Brésil s'est négociée à 627.50.

La Société Générale s'arrête à 457.50. La Banque d'Escompte varie de 517.50 à 518.75. Le Crédit Lyonnais est ferme à 690 et la Société de Dépôts et Comptes courants à 601.25.

Les Fonds Portugais ont eu une excellente

qui, la tête tremblante, les joues gonflées, maniait avec ardeur le tourniquet de sa ligne, croyant à la capture d'un saumon, quand, hélas! une racine perdue au fond de l'eau faisait seule ployer la gaule.

Les baronnets, furieux, mais toujours obéissants, s'inclinèrent devant l'ordre de leur joli, mais fort impoli tyran, et vite ils accoururent, et vite ils s'envolèrent à l'aide de lord Mac-Bayle.

— Bon! les voilà partis! fit Margaret en éclatant de rire.

Et, malicieusement, elle regardait Philip, qui essayait en vain de dégager la ligne, et Arthur qui, péniblement agenouillé, penché jusqu'à terre, cherchait avec le plus grand soin une mouche artificielle perdue dans les roseaux.

Une exclamation gutturale de mistress Morridge interrompit le rire perlé de l'Écos-saise.

La digne et correcte Barbara était fort choquée de la gaieté de son élève, et, abandonnant, pour un instant, la lecture de son *Magazine*:

— Oh! dit-elle, avec un inimitable accent tout à la fois de respect et de reproche, oh!

attitude: le 3 0/0 à 66.25; le 4 1/2 0/0 à 491.50.

Le Panama cote 68.75. Le Gaz de Madrid a eu un marché assez suivi à 480.

En banque, la Galicia entretient un bon courant d'affaires à 24.50 et 24.75. L'action des mines du Cactus se négocie à 35.50; on considère la concession comme un vaste gîte rempli par un minerai d'excellente qualité.

L'obligation des Chemins Economiques est tenue à 385.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque Froidefont, 8, rue Drouot, à Paris, 41^e année, se charge de toutes les opérations de Bourse aux mêmes conditions que les agents de change, mais avec une couverture plus réduite qu'elle accepte en espèces ou en titres.

Signalons dans le *Petit Financier*, organe de la Banque d'Etat, place de la Bourse, Paris, un article traitant d'une combinaison relative au Panama et qui semble devoir intéresser les porteurs de ces titres.

FAITS DIVERS

UNE FAMILLE EMPOISONNÉE

Un drame épouvantable vient de se dérouler dans la ville de Nice.

La famille d'un peintre, Martini, habitant rue du Pontin, était composée de quatre enfants et de leur tante, qui, depuis quelques années, vivait avec son beau-frère, veuf. Celle-ci avait souvent de violentes discussions avec le fils aîné de Martini, âgé de dix-sept ans.

Dimanche matin, au moment où elle distribuait le café à la famille, ce dernier remarqua que sa tante avait versé dans sa tasse une matière étrangère. Sans rien dire, il en vida une petite partie dans la portion des autres. Or, à la suite du déjeuner, toute la famille a été empoisonnée.

La tante criminelle a succombé la première, et le fils aîné, avant de mourir lui-même, a dit: « Je soupçonnais ma tante de vouloir se débarrasser de moi: je n'ai pas voulu mourir seul et j'ai partagé avec tout le monde. »

En outre de la tante et du fils aîné, deux petites fillettes de douze ans et huit ans sont mortes.

L'autre enfant et le père étaient dans un état désespéré.

Un rapport du consul général de France à Smyrne vient de faire connaître que l'on a constaté l'existence du phylloxéra dans les vignobles des environs de Smyrne et de Bendjau, où il était inconnu jusqu'ici. On croit qu'il a été apporté par des viticulteurs allemands qui auraient introduit ces cépages déjà attaqués par l'insecte. Les autorités cherchent le moyen de combattre ce fléau désastreux dans ces contrées qui ont exporté, l'année dernière, pour près de quarante millions de vins.

LE SOLRÉSOL. — La mode est aux langues universelles. En ces dernières années, nous en

avons vu éclore plusieurs, et chacun sait le succès qu'a obtenu la plus célèbre d'entre elles, le volapük.

Dans les premières années de ce siècle, en 1817 notamment, un Français, M. François Sudre, simple professeur à l'école de Sorèze, imagina un système de langage universel particulièrement simple et basé sur la notation musicale.

Cette langue reçut le nom de *Solrésol*. Ses partisans se nomment les *Sudristes*.

Veut-on un échantillon de cette langue? En voici un des moins compliqués; on jugera des autres par celui-là:

Do la do si sol mi do fa ré sol si do fa mi fa ré ce qui veut dire en langage ordinaire:

« On doit toujours préférer l'utile à l'agréable. »

C'est bien simple, comme l'on voit!

Les variations brusques de température occasionnent des rhumes et des bronchites. Ces maladies, bénignes au début, peuvent devenir le point de départ de la phthisie, de l'emphysème et du catarrhe pulmonaire, maladies longues et semées de dangers.

Il est facile de se rendre maître des rhumes en employant les *Capsules Guyot*. Je recommande encore cet excellent modificateur des sécrétions bronchiques. Ces capsules sont blanches et portent en noir la signature *E. Guyot*; leur popularité est due à leur valeur curative et à leur prix modique. Dr M.

Des expériences nombreuses et dont les résultats ont été consignés dans la *Gazette des Hôpitaux*, l'*Abbeille Médicale*, l'*Union Médicale*, etc., ont démontré que

Le Sirop et la Pâte Pectorale de **PIERRE LAMOUREUX**

étaient les médicaments les plus efficaces et les plus agréables parmi ceux usités dans le traitement des affections de poitrine.

AVIS. — Comme garantie d'origine, on devra exiger la signature et l'adresse: **P. LAMOUREUX, Ph^m, 45, rue Vauvilliers, Paris**

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

L'ORIFLAMME PÉTROLIUM inflammable SANS ODEUR
Produit une Lumière incomparable
En Bidons de 5 litres chez tous les détaillants

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Margaret, il était mal à vos d'être si sévère pour ces gentlemen. Il était bien national, ils étaient anxieux après votre beautiful fortitude! Une great confort est toujours bécoup nécessaire à la félicité.

Miss Mac-Bayle arqua ses fins sourcils, et répondit sèchement:

— Ce n'est pas mon avis, Morridge.

Puis avec un élan soudain:

— Maintenant, revenons à Germaine, à ma chère Germaine, qui, à cet égard, pense tout comme moi. Je vous l'ai déjà dit, Messieurs, mon amie est la générosité incarnée, le désintéressement absolu. Du reste, vous allez en juger... Mais où donc en étais-je de mon récit?

Et Gaston, qui avait frémi d'impatience durant tout le long colloque avec les cousins d'Écosse; Gaston, qui attendait ému, anxieux, le cœur palpitant, Gaston s'écria d'une voix altérée:

— Mais vous étiez au récit de la première communion, lorsque M^{lle} de Guérande, devant tous, embrassait la pauvre Suzel... Et depuis... depuis, qu'est-il donc arrivé? Comment votre amie connut-elle la triste vérité?...

Les yeux parlants du jeune enseigne interrogeaient, imploraient, et si miss Mac-Bayle

n'avait pas été entièrement dominée par la pensée de son amie, facilement elle eût deviné le secret du marquis.

— Comment Germaine découvrit la cruelle vérité? répondit-elle; vous allez bientôt l'apprendre.

Et tandis que, la voix attendrie, elle reprenait son récit, mais récit abrégé de la vie de Germaine, continuons encore à la raconter, cette vie, dans tous ses détails.

(A suivre.)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 12 décembre

La Ville du Tambour-Major, opéra-comique.

ÉPIGÉRIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

P. ANDRIEU

Le meilleur des Curaçaos, blanc triple sec, 3 fr. 75 le litre.

Le curaçao blanc est fabriqué avec des eaux-de-vie vieilles et de premier choix. Les oranges qui entrent dans sa fabrication sont distillées à l'état frais, afin qu'elles transmettent à la liqueur leurs propriétés toniques et digestives.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE, Et de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques
En trois lots,

En l'étude et par le ministère de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, le MARDI 17 DÉCEMBRE 1889, à midi,

1^{er} Lot

D'une maison et ses dépendances, sise commune de Saint-Lambert-des-Lévées, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).
Mise à prix : 10,000 fr.

2^e Lot

De la nue-propriété d'une maison, sise à Morannes, rue des Moulins, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), l'usufruit appartenant à M. et M^{me} Hermé, âgés l'un de 76 ans, l'autre de 72 ans.
Mise à prix : 800 fr.

3^e Lot

Une petite vigne, à Morannes, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), d'une contenance de dix ares quatre-vingt-trois centiares.
Mise à prix : 400 fr.

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente :

2^o A M^e AUBOYER, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire, (963) ANDRÉ POPIN.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance au 24 juin 1890

UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n^o 21,

Comprenant : rez-de-chaussée, premier étage, greniers, jardin, remise et écurie donnant sur la rue du Bellay.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (1003)

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

Grande Maison d'habitation
Propre au commerce.

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, 26,

Composée d'un corps de bâtiments sur rue, de cour et magasins sur le derrière.

S'adresser audit M^e LELIÈVRE, notaire. (933)

VOITURES NEUVES et d'occasion et CAMION A VENDRE.

S'adresser à M. LECUIT, 48, rue Nationale, Saumur. (934)

Etude de M^e PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

Par suite de faillite.

Le SAMEDI 14 DÉCEMBRE 1889, à 1 heure du soir, à Saumur, place de la Bilange, d'UN BON CHEVAL sous poil gris.

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

à l'amiable

UNE

BELLE MAISON

Située à Distré, sur la route de Montreuil à Saumur, à 4 kilomètres de ce dernier.

La maison comprend deux salons, salle à manger, office et chambre au rez-de-chaussée, servitudes en soubassements, premier étage, mansardes au second ; Servitudes séparées, comprenant remise, écurie et logement de domestiques ;

Très beau jardin anglais et potager, d'une contenance de plus d'un demi-hectare, petite serre ; Beaux grands arbres d'ornement ; Agréments et confortable.

S'adresser à M. TAVEAU-NICOLAS, expert au Pont-Foucharde-Saumur.

MAGASIN & CHAMBRES

A louer présentement,

Rue du Portail-Louis, n^o 28.

S'adresser à M. COLIN-BODÈRE, qui l'habite. (1004)

A Louer présentement

MAGASIN

Rue d'Orléans, n^o 30.

S'adresser à M. COLOMBEL, qui l'occupe. (986)

A VENDRE

UN

Manège et Chaîne à godet

Et Accessoires pour jardinier.

Chez M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (964)

A CÉDER

Après fortune faite

UN

MAGASIN DE MEUBLES

Situé 28, rue du Portail-Louis.

S'y adresser pour les renseignements. (906)

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail

Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

SAUMUR

Pour répondre aux exigences d'une clientèle de plus en plus nombreuse, M^{me} veuve ROUÉ, 3, place du Marché-Noir, à Saumur, a dû agrandir considérablement son magasin. Elle rappelle à cet effet que l'on trouvera toujours chez elle tous les articles concernant la Bonneterie, Lingerie, Mercerie, Ganterie, etc., en confiance et à des prix défiant toute concurrence. (1006)

ASSOCIÉ

Un Industriel, possédant un capital de 50,000 francs, désire entrer, comme associé-travaillant, dans une fabrique de vins champanisés.

Réponse aux bureaux du journal, sous les lettres G. C. (1007)

A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite

UN FONDS

DE

Commerce d'Armurier

Situé à Saumur, rue Saint-Jean.

Ensemble le matériel et les marchandises.

Maison très ancienne sur la place.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. DOUSSAIN, syndic de faillite, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur. (960)

Direction de l'Enregistrement et des Domaines.

VENTE

D'Objets mobiliers réformés

Provenant du Ministère de la Guerre.

Le SAMEDI 21 décembre 1889, à une heure de l'après-midi, dans la cour de l'Arçonnerie, à Saumur, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques, des objets ci-après, provenant tant de l'Ecole de cavalerie que de l'Arçonnerie : 120 mètres cubes de bois de chauffage, 4,140 kilog. de déchets de cuir, 4 kil. 200 galons d'or et d'argent, 30 vestes ou dolmans, 50 paires de bottes, pantalons, objets divers d'habillement, outils, ferrailles, vieux papiers, linge, etc. Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, (996) L. PALUSTRE.

Eaux minérales naturelles

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence GÉLÉSTINS. — Affections des reins de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Géléstin. Administration de la C^{ie} concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos. La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAUMUR

Pâtés de loies gras truffés, la terrine : 4 fr. 90, 2 fr. 75, 3 fr. 75, 5 et 8 fr.

Pâtés d'alouettes, bécasses, grives, perdreaux : 2 fr. 75 et 5 fr.

Saucisses fumées de Strasbourg : 0 fr. 15.

Choucroute de Strasbourg, le 1/2 kilog. : 0 fr. 20.

Goûtez : le Plum Cake, 4 fr. 20.

Sucre de Nantes, 1^{er} choix : 4 fr. 05 le kilog.

AMERICAN - TAMPON

TAMPON INTARISSABLE

Ne nécessitant jamais d'encre

SYSTÈME BREVETÉ S. G. D. G.

L'AMERICAN-TAMPON réalise toutes les qualités désirables — propreté, élégance, durée, économie, — ayant sur tous les tampons employés jusqu'à ce jour une supériorité incontestable et remplissant absolument le but auquel il est destiné.

Un essai de ce Tampon convaincra qu'aucun autre ne peut lui être comparé.

En vente chez MM. DÉZÉ, GIRARD, GUILLEMET, JAVAUD, MILON, libraires à Saumur, et à

L'IMPRIMERIE PAUL GODET

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 DÉCEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	88 25	Banque de France	4100 —	Orléans	1795 —	Compagnie parisienne du Gaz	531 —
3 0/0 amortissable	92 45	Banque d'Escompte	516 25	Ouest	950 —	C ^{ie} Transatlantique 3 0/0 r. à 500	563 —
4 1/2 1883	105 50	Comptoir national d'Escompte	646 25	Compagnie parisienne du Gaz	1437 50	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	57 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1338 75	Transatlantique	610 —	— 6 0/0 2 ^e série	53 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	536 —	Crédit Industriel et Commercial	580 —	Canal de Panama	66 25	— obligations à lots	125 —
— 1865 4 0/0	527 50	Crédit Lyonnais	692 50	— Suez	2315 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500	593 —
— 1869 3 0/0	415 —	Dépôts et Comptes courants	465 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	407 75	Société Générale	457 50	Autrichien 4 0/0 or	92 90	Emprunt russe 1862 5 0/0	104 50
— 1875 4 0/0	523 50	Est	810 —	Dette d'Égypte 6 0/0	468 —	— 1889 4 0/0	94 —
— 1876 4 0/0	522 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1355 —	Extérieur 4 0/0	73 40	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	93 70
— 1886 3 0/0	392 25	Midi	1218 75	Hongrie 4 0/0 or	88 —	— 2 ^e	—
Bons de liquidation	528 —			Italie 5 0/0	95 40	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
				Portugal 4 1/2 1888	490 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	487 50

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,